

**Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2019**  
**(Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)**

**Introduction**

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 100% par Société Générale dont l'objet est de refinancer un portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitué de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancé par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif figurent les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers est apporté en garantie à SG SFH, en contrepartie de prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers est originé par Société Générale, par le Groupe Crédit du Nord, par BOURSORAMA et par la BFCOI (Banque Française Commerciale de l'Océan Indien).

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

**I. Prêts garantis**

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

**A. Répartition des encours de prêts garantis**

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	39 332 057 693,79

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 juin 2019.

**B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées**

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	29 901 058 283,21
Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	9 430 999 410,58
<b>Total encours</b>	<b>39 332 057 693,79</b>

**C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts**

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 juin 2019 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
1990	6	296 328
1991	4	331 740,42
1992	8	654 344,18
1993	23	1 833 925,44
1994	27	2 745 837,84
1995	35	3 125 369,17
1996	46	4 456 388,72
1997	70	7 216 627,27
1998	103	11 393 484,46
1999	264	16 605 236,52
2000	474	24 986 973,05
2001	971	34 235 295,50
2002	1 617	53 475 267,50
2003	3 492	116 636 472,18
2004	7 157	239 901 322,48
2005	14 133	642 648 007,91
2006	15 720	892 282 796,80
2007	16 774	1 072 808 680,52
2008	14 462	913 631 696,88
2009	20 430	1 275 774 642,64
2010	38 507	2 607 106 667,79
2011	31 329	2 017 810 094,05
2012	22 924	1 804 179 071,77
2013	24 341	2 352 445 166,44
2014	26 206	2 886 288 748,78
2015	49 494	6 251 701 426,14
2016	32 445	4 661 540 311,56
2017	41 846	6 666 972 250,09
2018	25 390	4 424 413 283,92
2019	1 809	344 560 235,60
<b>TOTAL</b>	<b>390 107</b>	<b>39 332 057 693,79</b>

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 juin 2019 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre de prêts	Encours en euros
0	15 172	116 299 890,94
1	17 312	330 521 176,56
2	17 323	458 855 677,63
3	17 906	653 733 702,27
4	18 071	845 526 686,32
5	20 913	1 208 496 809,47
6	23 351	1 599 679 878,16
7	24 354	1 878 744 466,33
8	23 062	2 016 824 113,21
9	21 120	2 071 379 176,20
10	22 107	2 352 200 788,76
11	23 463	2 703 924 567,93
12	21 854	2 709 046 301,85
13	19 250	2 644 057 535,59
14	15 820	2 283 971 208,80
15	15 291	2 264 295 885,98
16	15 787	2 477 862 558,73
17	14 577	2 457 670 510,47
18	13 696	2 530 455 023,44
19	7 792	1 411 677 816,12
20	4 402	702 144 082,69
21	4 240	706 985 409,98
22	3 594	706 291 026,09
23	5 280	1 216 045 961,18
24	3 482	831 061 300,34
25	512	97 997 920,66
26	336	50 080 128,01
27	33	4 480 700,51
28	7	1 747 389,57
29	-	-
30	-	-
	<b>390 107</b>	<b>39 332 057 693,79</b>

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
<b>Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</b>	39 332 057 693,79	France

F. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts cautionnés composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de Société Générale au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) pour DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garanti sont pondérés à 100%

pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	29 901 058 283,21	77,81%
80% valeur du bien réévalué	8 525 443 090,66	22,19%
<b>Total général</b>	<b>38 426 501 373,87</b>	<b>100,00%</b>

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

**II. Expositions sur des personnes publiques**

NEANT

**III. Organismes de titrisation et entités similaires**

NEANT

**IV. Valeurs de remplacement**

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier, ou garantis par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

NEANT

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/06/2019	Valeurs au 30/06/2019	Dépôts au 30/06/2019	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France			556 664	A-1/P-1/F1
Société Générale SA Total			<b>556 664</b>	

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 30/06/2019	Valeurs au 30/06/2019	Dépôts au 30/06/2019
Disponible			66 664
< 1 an			490 000
2			0
3			0
4			0
5			0
6			0
7			0
8			0
9			0
10			0
<b>Total</b>			<b>556 664</b>

C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

## V. Remboursements anticipés

Le taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels du Groupe Société Générale et pondéré en fonction des encours refinancés **sur le deuxième trimestre 2019 s'élève à 5,10%**.

## VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme aux règles de gestion du Groupe Société Générale, l'essentiel des postes de bilan étant parfaitement adossé en termes de montant, de taux et de maturité, ne nécessitant ainsi la mise en place d'aucun swap de couverture.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur la mesure, le suivi et l'encadrement par des limites de la sensibilité de la valeur actuelle nette selon quatre scénarii distincts : la variation des taux de -0,10%, de +0,10%, un scénario de stress à la baisse avec un aplatissement de la courbe des taux et un scénario de stress à la hausse avec la pentification de la courbe.

Sensibilités de la position de taux (en millions d'euros) :

			juin 2019	
Scenario	Currency	Buckets	Sensi	Limits
<b>-10 bps pilotage</b>	<b>EUR</b>	<b>GL</b>	<b>-0,01</b>	-0,25
		<b>CT</b>	-0,01	-0,25
<b>+10 bps pilotage</b>	<b>EUR</b>	<b>GL</b>	<b>0,01</b>	-0,25
		<b>CT</b>	0,01	-0,25
<b>NIRDOWN pilotage</b>	<b>EUR</b>	<b>GL</b>	<b>-0,03</b>	-1,19
<b>NIRUP pilotage</b>	<b>EUR</b>	<b>GL</b>	<b>0,05</b>	-2,03

## VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17 relative aux éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du code monétaire et financier, les calculs prennent en compte le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 30 juin 2019 soit 5,10%.

Sur la période de 180 jours à partir du 30 juin 2019, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive. Elle s'élève à 74,09 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues au titre des valeurs de remplacement.